
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 274 DU 24 MAI 2023

portant nomination de monsieur **Yvon DETCHENOU**, en remplacement de monsieur Séverin Maxime QUENUM, en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-573 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2022- 563 du 12 octobre 2022 portant création et approbation des statuts de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis ;
- vu** le décret n° 2023- 106 du 29 mars 2023 portant nomination du président et des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Yvon DETCHENOU** est nommé membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs confisqués et saisis, en remplacement de monsieur Séverin Maxime QUENUM.

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 2

Monsieur **Yvon DETCHENOU** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence.

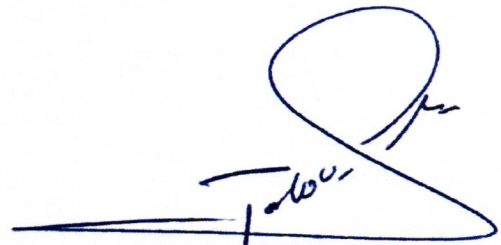
Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mai 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



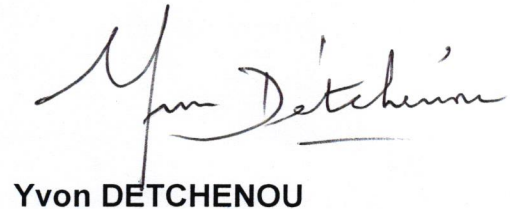
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 21 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.